



5 juillet 2022 n°180



## ACTUALITES

### Réunion du Conseil de la CNSA le 21 juin

Le Conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) réuni le 21 juin a entendu les rapports des différentes commissions, validé les comptes 2021 et approuvé son nouveau règlement intérieur. Comme prévu dans sa convention d'objectifs et de gestion (COG 2022-2026), la CNSA va en effet être beaucoup mieux dotée, ce qui lui permettra de mettre en œuvre ses nouvelles missions de gestion de la Branche Autonomie, pilotage des dépenses, relations avec les départements et les ARS (Agence régionale de Santé), services aux bénéficiaires. Par ailleurs, l'organisation financière de la Branche évolue

fortement, puisqu'elle est directement dotée : en 2021, la Branche Autonomie a eu 33,9 Mds € de produits, dont principalement de la CSG (28,9 Mds €), la CSA (2,1 Mds €) et 550 M€ de dotation de l'assurance maladie, + 955 M€ de reprise de provisions et divers. Les charges de 33,7 Mds€ sont maintenant présentées selon leur destination : fonds de financement des établissements et services médico-sociaux (26,9 Mds€), un fonds de prestations individuelles (APA, PCH, etc...) de 4,87 Mds€ et un budget d'intervention de 607 M€, incluant la prévention, le soutien aux SAAD, etc.... Le budget de gestion administrative